

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS DES MÉTIERS DU PAYSAGE



Avant-propos

Cette enquête a été menée par l'Oref (Observatoire Régional Emploi Formation) Grand Est à la demande de l'Unep (Union Nationale des Entreprises du Paysage).

Elle a été réalisée auprès d'apprentis formés dans l'aménagement paysager issus de deux années scolaires. Ont ainsi été interrogés 419 apprentis inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles à la rentrée 2019¹ et 481 à la rentrée 2020. Pratiquement un apprenti sur deux a participé à l'enquête.

Allés au terme de la formation ou non, diplômés ou non, les conditions de l'insertion professionnelle de ces jeunes ont été recueillies par téléphone par une société mandatée.

Au moment de l'enquête, en novembre 2021, la durée de parcours post-formation des enquêtés oscillait entre 5 et 17 mois.

Quels diplômes concernés ?

- Niveau 3 : Certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) Jardinier paysagiste
Brevet professionnel agricole (BPA) Travaux des aménagements paysagers
- Niveau 4 : Baccalauréat professionnel Aménagements paysagers
Brevet professionnel (BP) Aménagements paysagers
Certificat de spécialisation agricole (CSA) Arboriste élagueur
Certificat de spécialisation agricole (CSA) Constructions paysagères
- Niveau 5 : Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) Aménagements paysagers

Qui sont les apprentis répondants ?



96 % considèrent que la formation suivie correspondait à ce qu'ils souhaitaient faire



75 % ont réalisé leur alternance dans une entreprise de services d'aménagement paysager



70 % ont suivi leur formation en Moselle, Bas-Rhin ou Haut-Rhin



44 % ont préparé une formation de niveau 3, **38 %** de niveau 4, **18 %** de niveau 5



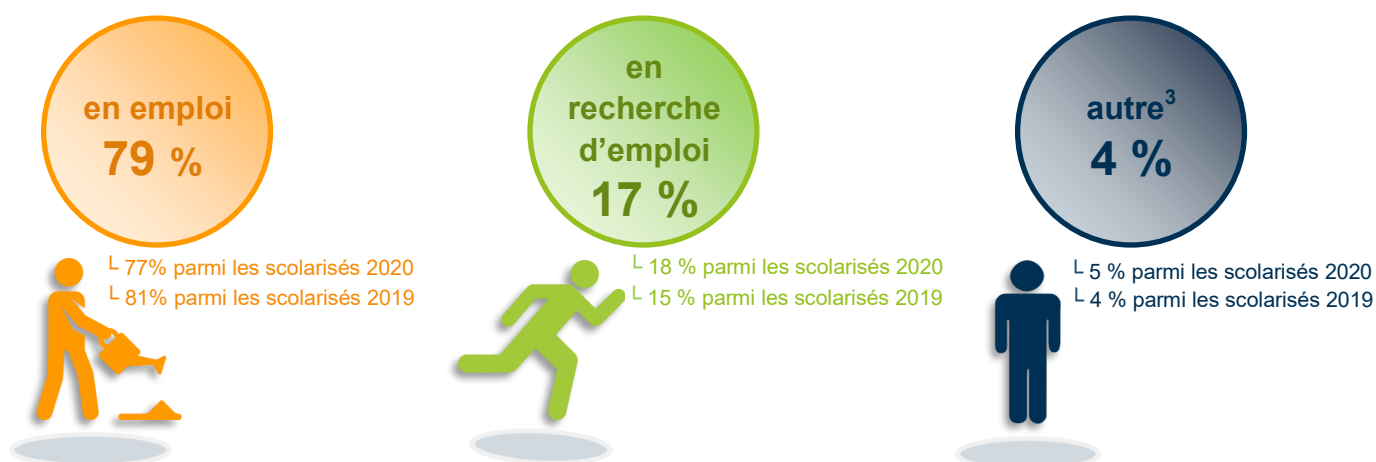
95 % sont allés au terme de la formation



92 % ont obtenu leur diplôme

¹ En raison de poursuites de formation, 40 apprentis étaient inscrits sur les deux années. Ils ont dans ce cas été interrogés sur la dernière formation effectuée.

Quelle situation en novembre 2021 pour les apprentis entrés sur le marché du travail² ?



LES APPRENTIS EN EMPLOI

63 % en emploi à durée indéterminée (EDI)⁴

Type de contrat de travail



Présents depuis plus longtemps sur le marché du travail, 71 % des apprentis inscrits en année terminale de formation à la rentrée 2019 sont en EDI, contre 55 % parmi ceux en année terminale en 2020. Ces derniers sont dans le même temps 43 % à avoir signé un CDD. Les formes particulières d'emploi (dont font partie les CDD) pourraient ainsi constituer un passage pour l'entrée dans la vie active avant de déboucher sur une situation stable.

De plus, il semblerait que le niveau de formation ait une influence sur les conditions d'emploi des apprentis. En effet, avec 45 %, le taux d'embauche à durée indéterminée est bien moins élevé parmi les sortants de niveau 3 (Capa, BPA).

57 % recrutés dans l'entreprise de leur apprentissage

Les apprentis sortis plus récemment de formation (c'est-à-dire inscrits en année terminale à la rentrée 2020) sont même 64 % à travailler au sein de l'entreprise de leur apprentissage. Ce constat qu'une majorité des jeunes sont recrutés dans l'entreprise de leur apprentissage peut être mis en perspective avec l'indicateur calculé à partir des enquêtes IPA du Grand Est⁵. D'après celles-ci, sur l'ensemble des apprentis toutes spécialités confondues, 46 % étaient embauchés par l'entreprise formatrice sept mois après la sortie de formation.

² Les apprentis qui se sont signalés en poursuite d'études ou de formation lors de la passation du questionnaire n'ont pas été pris en compte. Les poursuites de formation concernent surtout les apprentis sortis de formation en juin 2020.

³ En situation d'inactivité, projet de création d'entreprise...

⁴ Emploi à durée indéterminée : CDI, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants (exercices en libéral, micro-entrepreneurs, associés, gérants ou chefs d'entreprise)

⁵ Les enquêtes Insertion professionnelle des apprentis (IPA) étaient un dispositif national piloté par le ministère de l'Éducation nationale. Elles avaient pour but de mesurer l'insertion professionnelle des jeunes sept mois après la fin de leurs études. Le résultat donné ici correspond à la moyenne observée sur les enquêtes 2017 à 2019 en Grand Est. Sources : Enquêtes IPA 2017 à 2019 : Rectorats des académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg, et Oref Grand Est

Les sortants de niveau 4 apparaissent plus souvent embauchés par leur entreprise d'apprentissage (62 %).

Le maintien dans l'entreprise formatrice permettrait davantage d'accéder à un emploi à durée indéterminée : 71 % des jeunes en emploi dans leur entreprise d'apprentissage sont embauchés en EDI, contre 52 % pour ceux recrutés ailleurs.

75 % travaillant dans une entreprise de l'aménagement paysager

Les deux autres secteurs vers lesquels les apprentis se sont le plus tournés sont l'administration publique (10 %) et le BTP (5 %).

Si ce résultat est à prendre avec précaution au vu de l'effectif répondant, les jeunes ayant préparé un Capa sont moins de la moitié à travailler dans l'aménagement paysager.

Ajoutons que les jeunes en emploi et ayant effectué leur apprentissage dans une entreprise d'aménagement paysager sont neuf sur dix à toujours se trouver dans ce secteur.

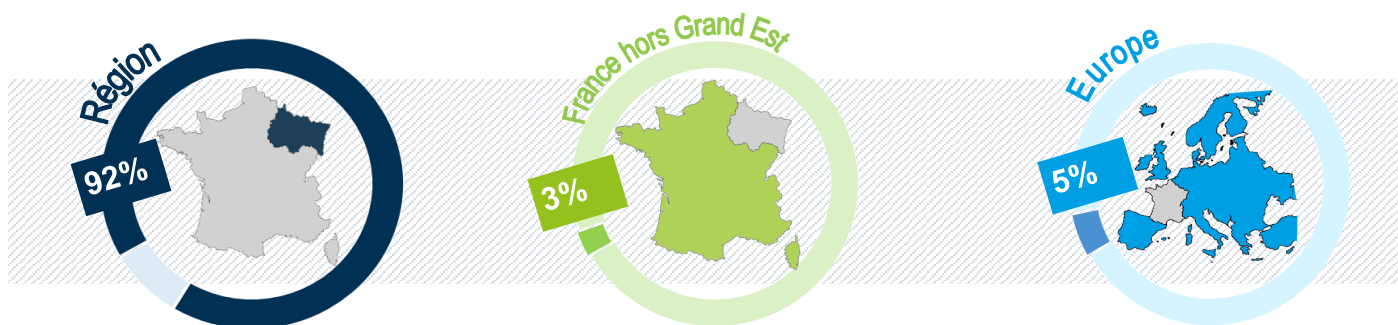
88 % exerçant un emploi en lien avec leur formation

L'adéquation emploi-formation est plus élevée parmi les jeunes embauchés par leur entreprise d'apprentissage : 97 %, contre 76 % pour les autres.

Interrogés sur le métier qu'ils exercent, les répondants en emploi utilisent des appellations variées (simple paysagiste, ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste...) pour désigner des postes aux fonctions semblables. Dans les métiers différents cités qui restent dans le secteur du paysage, celui d'élagueur ressort. Les jeunes pour lesquels il n'y a pas d'adéquation emploi-formation occupent le plus souvent des postes en dehors du paysage.

92 % en emploi dans le Grand Est

Lieu de travail



La mobilité géographique des apprentis des métiers du paysage serait moins importante que celle observée parmi l'ensemble des apprentis toutes spécialités confondues. À partir des enquêtes IPA⁶, il apparaît effectivement que près d'un apprenti sur cinq travaillait en dehors du Grand Est sept mois après la sortie de formation. La plus grande part de jeunes du paysage restés travailler dans leur entreprise d'apprentissage pourrait expliquer en partie cette différence.

Il n'en demeure pas moins que la mobilité augmenterait avec le niveau de formation : les sortants du BTSA Aménagements paysagers sont ainsi 12 % à travailler dans une autre région française et 6 % à l'étranger.

⁶ Sources : Enquêtes IPA 2018 et 2019 : Rectorats des académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg, et Oref Grand Est

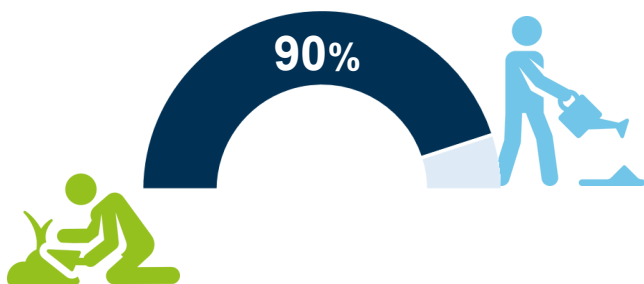
97 % estiment que leur emploi leur convient

Embauchés ou non par l'entreprise formatrice, la quasi-totalité des sortants estiment que leur emploi leur convient. En conséquence, il est relevé très peu d'insatisfaction quant à leurs différentes modalités de travail.

Niveau de satisfaction dans l'emploi actuel vis-à-vis de...



Quel accès au global à l'emploi ?



Quelle que soit leur situation en novembre 2021, 90 % des apprentis entrés récemment sur le marché du travail ont connu au moins une période d'emploi depuis la sortie de formation. Pour décrocher un emploi, les candidatures spontanées et le réseau relationnel ont été les premiers moyens mobilisés.

Les jeunes en emploi au moment de l'enquête sont 87 % à n'avoir exercé qu'un seul emploi sur l'ensemble de la période observée. Les jeunes embauchés par leur entreprise d'apprentissage sont 96 % à n'avoir connu qu'une seule expérience professionnelle, contre 75 % pour ceux dont ce n'est pas le cas.

Plus de la moitié des sortants en recherche d'emploi ont travaillé entre la sortie de formation et le moment de l'enquête. Près de trois sur dix ont travaillé dans l'entreprise de leur apprentissage ou reçu une proposition d'embauche de sa part.

À noter que parmi les apprentis se signalant dans une autre situation au moment de l'enquête, quelques-uns sont en réflexion pour s'établir à leur compte.

OREF Grand Est - Tél. 03 88 15 66 08
Web : oref.grandest.fr / Twitter : @orient_form_GE

Siège Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG Cedex
Hôtel de Région CHALONS-EN-CHAMPAGNE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL EMPLOI FORMATION
OREF
GRAND EST



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE